

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2025**  
**COMMUNE DE SAINT-GERMAIN**

La réunion a débuté le 2 avril 2025 à 19h30 sous la présidence du Maire, Monsieur DUSACQ Maxime.

**Membres présents :**

Mmes, MM BAGUET Chantal, BATILLAT Céline, DEFERT Marie-Annick, DUSACQ Maxime, GALLAND Delphine, GERARD Michel, GUILLAUMET Dominique, JEANTOT Jérôme, KERCKHOFFS Marie-Line, LAMAUD Christine, MAILLAT Jean-Marie, MULLER Betty, NARCY Fabienne, NOIROT Sylvette, REGNAULT Laurent, REMIGIUS Marie-Christine.

**Membres absents représentés :**

Monsieur DELSAUX Emmanuel : Pouvoir donné à M GERARD Michel

**Membres absents :**

MM SANTILLY Cédric, SCAGLIA Thierry.

Secrétaire de séance : Madame BATILLAT Céline

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

- Approbation du Procès-verbal de la séance précédente
- 2025\_02\_01 - COMPTE DE GESTION 2024 BUDGET PRINCIPAL
- 2025\_02\_02 - COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET PRINCIPAL
- 2025\_02\_03 - AFFECTATION DES RESULTATS 2024 BUDGET PRINCIPAL
- 2025\_02\_04 - VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025
- 2025\_02\_05 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025
- 2025\_02\_06 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2025
- 2025\_02\_07 - CLECT 2025 TCM
- CREATION D'EMPLOI A LA MEDIATHEQUE
- 2025\_02\_08 - GARANTIES DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS
- 2025\_02\_09 - ATTRIBUTION DE MISSION DE MAITRISE D OEUVRE POUR AMENAGEMENT VOIRIE CHEVILLELE
- 2025\_02\_10 - AVIS SUR LE PLAN MOBILITE DE TCM
- 2025\_02\_11 - PRISE DE LA COMPETENCE PLU PAR TCM
- Questions diverses

---

**- Approbation du Procès verbal de la séance précédente**

**13 voix pour**

**4 abstentions :** Mmes, MM BATILLAT Céline, GALLAND Delphine, LAMAUD Christine, REGNAULT Laurent

En préambule, **M. le Maire** informe le conseil du retrait de la délibération sur la « Création d'emploi à la médiathèque »

**2025\_02\_01 - COMPTE DE GESTION 2024 BUDGET PRINCIPAL**

RAPPORTEUR : M. DUSACO

M. le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par le comptable du Trésor.

Il précise les résultats globaux du compte de gestion :

Investissement		Fonctionnement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 399 678.31 €	1 267 620.74 €	2 033 278.19 €	2 495 364.35 €

Le résultat de l'exercice est donc :

- Investissement : déficit de 132 057.57 €
- Fonctionnement : excédent 462 086.16 €

Soit un excédent global de 330 028,59 €

Il précise que ces résultats sont conformes à ceux du compte administratif, établi par la commune, qui sera présenté dans le point suivant

**15 voix pour**

**2 abstentions** : Mme LAMAUD Christine, M REGNAULT Laurent

**2025\_02\_02 - COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET PRINCIPAL**

RAPPORTEUR : M. DUSACO

M. le Maire présente des tableaux indiquant les dépenses et les recettes de fonctionnement réalisées en 2023, le budget primitif 2024, la réalisation du budget 2024 ainsi que les ratios budget réalisé/budget primitif 2024 et budget réalisé 2023/ budget réalisé 2024.

Il présente des tableaux semblables pour les dépenses et les recettes d'investissement

M. le Maire présente également l'évolution depuis 2014

- des dépenses de fonctionnement général, des dépenses de gestion, des charges à caractère général, des dépenses d'énergie, de personnel, etc...
- des recettes de fonctionnement global et de gestion, des impôts et taxes, les contributions directes, les droits de mutation, les contributions de la CAF et de TCM, etc...

Pour ce qui concerne l'équipement M. le Maire précise les principales opérations réalisées au cours de l'année et leur coût, parmi lesquelles il faut noter la rénovation du centre culturel (959 912€), l'éclairage public rue de Champagne, (118 612 €), Centre sportif : accessibilité (46 694 €), achat de terrain (76 582 €), la voirie (7 825 €)

Ces présentations étant faites, M le Maire cède la présidence de l'assemblée à Mme Rémigius 1<sup>ère</sup> adjointe et quitte la salle.

Mme Rémigius rappelle les résultats du compte administratif, identiques à ceux du compte de gestion et le résultat de clôture 2024

Fonctionnement	Investissement	Total
1 511 714 €	- 430 271 €	1 081 443 €

14 voix pour

2 abstentions : Mme LAMAUD Christine, M REGNAULT Laurent

1 absent : M DUSACQ Maxime

M. le Maire réintègre la salle du conseil et reprend la Présidence de l'assemblée

### 2025\_02\_03 - AFFECTATION DES RESULTATS 2024 BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : M. DUSACQ

M. le Maire rappelle qu'il y a lieu d'affecter les résultats du budget 2024.

Reports : Pour Rappel

- Déficit reporté de la section « Investissement » de l'année antérieure (2023) : 298214.75€
- Excédent reporté de la section de « Fonctionnement » de l'année antérieure (2023) : 1049628.72€

Soldes d'exécution du budget 2024 :

- Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section « Investissement » de : -132057.57€
- Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section « Fonctionnement » de : 462086.16€

Restes à réaliser :

La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser

- En dépense 320000€
- En recette 40700€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section « Investissement » peut donc être estimé à : 709572.32€

Le résultat de la section « Fonctionnement » doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section « Fonctionnement », soit en réserve, pour assurer le financement de la section « Investissement ».

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 709572.32€

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 777596.80€

Il est donc proposé d'affecter les résultats comme suit :

- excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) 709572.32€
- report de fonctionnement (R002) 777596.80€
- report inv R/D 001 -430272.32€

15 voix pour

2 abstentions : Mme LAMAUD Christine, M REGNAULT Laurent

### 2025\_02\_04 - VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

RAPPORTEUR : M. DUSACQ

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle doit fixer les taux d'imposition des 3 taxes locales que sont la taxe foncière bâti, la taxe foncière non bâti et la taxe d'habitation cette dernière pour les résidences secondaires pour l'année 2025.

Procès-verbal du 2 avril 2025

**M. le Maire** propose, cette année encore, de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2025 et donc de les fixer comme suit.

- Taxe Foncière Bâti : 53,43%
- Taxe Foncière Non Bâti : 30,75 %
- Taxe d'habitation : 19.61 %

**15 voix pour**

**2 abstentions** : Mme LAMAUD Christine, M REGNAULT Laurent

**2025\_02\_05 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025**

**RAPPORTEUR** : Mme RÉMIGIUS

**Mme Rémigius** présente les propositions de subvention aux associations. Elle précise que celles-ci ont été validées par les commissions « Culture, Sports, Loisirs, Vie Associative et Communication », et « Finances-vie économique »

Association	Subvention 2024	Subvention 2025
Zanshin Karaté Dojo	700€	700€
Amicale Saint-Germain et Filets	1500€ 720€	2000€ 250
Terrain Messon		200
Entr'actes Entre amis	1200€	1250
Gymnastique volontaire mixte	600€	600
Comité social agents communaux	1800€	/
Société de chasse	200€	200
Confrérie Saint Vincent	600€	1100
Tennis club germinois	/	500
Amicale Cyclo germinoise	350€	400
La Gaule Germinoise	/	/
Association des parents d'élèves	500€	500
Solidarité Emploi Services	600€	600

Ceci représente un total de 8 300 €

**Mme Rémigius** rappelle que les membres des associations ne doivent pas prendre part au vote.

**15 voix pour**

**1 voix contre** : M JEANTOT Jérôme

**2 non-participants** : M DUSACQ Maxime, M REGNAULT Laurent

**2025\_02\_06 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2025**

RAPPORTEUR : M. DUSACQ

M. le Maire explicite la proposition du budget chapitre par chapitre, aussi bien pour les dépenses que pour les recettes, en explicitant les variations significatives par rapport à l'année précédente. Pour ce qui concerne le budget d'équipement, M. le Maire indique les principaux travaux qui sont prévus :

- Chap 204 : éclairage public. Il s'agit de l'aménagement de la traversée de Chevillèle : enfouissement des réseaux, changement de candélabres, etc..
- Opération 10025 : Il est nécessaire d'ajouter un deuxième columbarium dans le cimetière du bourg.
- Opération 10026 : ceci concerne la sécurisation de l'église de Lépine et la mise en sécurité des œuvres
- Opération 10034 : Ceci concerne la fin des travaux de rénovation du bâtiment du centre culturel et le changement du matériel (sonorisation, éclairage, spots, etc.)

Dans le cadre des recettes du budget d'investissement, on retrouve un virement de la section de fonctionnement de 484 546 €

Le budget global se monte à :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 015002, 00	1 795 123,32
Recettes	3 015 002,56	1 795 123,32

**15 voix pour**

**2 abstentions** : Mme LAMAUD Christine, M REGNAULT Laurent

**2025\_02\_07 - CLECT 2025 TCM**

RAPPORTEUR : M. DUSACQ

M. le Maire rappelle qu'une majorité qualifiée des 81 communes de TCM a transféré la compétence de l'ensemble des PLU à TCM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, créant ainsi le « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » (PLUI). Le coût de réalisation de ce PLUI a été estimé, par la Commission locale d'Evaluation des Charges et Ressources Transférées (CLECRT), à 87 789 €, coût qui doit être pris en charge par chacune des communes au prorata de leur population. La population de TCM étant estimé à 175 440 habitants, le coût par habitant est donc de 50 centimes/habitant soit pour la commune 1 201 €/an, montant qui sera prélevé sur l'attribution de compensation.

L'avis du conseil est sollicité sur la proposition du CLECRT.

**6 voix pour** : Mme DEFERT Marie-Annick, M DUSACQ Maxime, M GUILLAUMET Dominique, M MAILLAT Jean-Marie, Mme MULLER Betty, Mme NARCY Fabienne

**9 voix contre**

**2 abstentions** : Mme BAGUET Chantal, Mme BATILLAT Céline

## 2025\_02\_08 - GARANTIES DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS

RAPPORTEUR : M. DUSACQ

**M. le Maire** rappelle que la commune a mis en place, avant 2012, une participation « employeur » au financement de la protection sociale complémentaire au profit des agents pour couvrir le risque santé et le risque prévoyance.

Les participations pour une adhésion à une Garantie Complémentaire Santé labellisée ne sont pas proratisées en fonction du temps de travail hebdomadaire effectué par l'agent.

En revanche, pour une adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée cette participation était proratisée en fonction du temps de travail hebdomadaire effectué par l'agent.

Or aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit la possibilité de proratiser le montant de la participation pour la Garantie Prévoyance Maintien de Salaire en fonction du temps de travail, il convient donc de modifier cette modalité d'application.

Il est donc proposé de ne pas proratiser le montant de la participation pour la Garantie Prévoyance Maintien de Salaire en fonction du temps de travail.

**14 voix pour**

**1 voix contre** : M REGNAULT Laurent

**2 abstentions** : M JEANTOT Jérôme, Mme LAMAUD Christine

## 2025\_02\_09 - ATTRIBUTION DE MISSION DE MAITRISE D OEUVRE POUR AMENAGEMENT VOIRIE CHEVILLELE

RAPPORTEUR : M. J.M. MAILLAT

**M. Maillat** rappelle aux conseillers qu'ils ont exprimé la volonté d'aménager une « voie douce » suite aux différents travaux de la Direction Interdépartementale des Routes Centre Est (D.I.R.C.E.) et G.R.D.F.

Il précise que sur cette route nationale, un aménagement pour assurer les ramassages scolaires est à l'étude, ce qui nécessite que la commune soit assistée d'un bureau d'études afin d'avoir différentes propositions et de pouvoir travailler en amont sur les problèmes techniques et le financement.

Il est proposé de retenir l'entreprise FP GEOMETRE EXPERT (42 Bis Rue de la Paix à Troyes) comme maître d'œuvre de cet aménagement. Le montant de cette prestation est estimé à 5800€ HT soit 6960€ TTC

**17 voix pour**

## 2025\_02\_10 - AVIS SUR LE PLAN MOBILITE DE TCM

RAPPORTEUR : M. DUSACQ

**M. le Maire** informe le conseil que Troyes Champagne Métropole a lancé une démarche d'élaboration d'un Plan de Mobilité afin de planifier sa politique en matière de mobilité sur son territoire. Ce projet de Plan d'actions comporte trois objectifs :

- encourager et confirmer une pratique intermodale dans les déplacements du quotidien ;
- développer une mobilité au service de l'attractivité du territoire ;
- décarboner les transports et tendre vers une mobilité plus durable.

Une concertation avec le public et des représentants des grands générateurs de déplacements (employeurs, universités...), du commerce et du tourisme, et des diverses associations a été réalisée

Le projet du Plan de Mobilité a été arrêté lors du Conseil communautaire du 6 mars 2025.

Ce projet est soumis pour avis, avant enquête publique, aux conseils municipaux, départementaux, régionaux et aux autorités organisatrices des mobilités limitrophes, ainsi qu'aux autorités administratives compétentes de l'Etat.

C'est à ce titre que la commune a été sollicitée par Troyes Champagne Métropole pour donner un avis.

**9 voix pour**

**5 voix contre** : M GUILLAUMET Dominique, M JEANTOT Jérôme, Mme LAMAUD Christine, Mme NOIROT Sylvette, M REGNAULT Laurent

**3 abstentions** : Mme BAGUET Chantal, Mme GALLAND Delphine, Mme REMIGIUS Marie-Christine

#### 2025\_02\_11 - PRISE DE LA COMPETENCE PLU PAR TCM

RAPPORTEUR : M. GÉRARD

**M. GÉRARD** rappelle qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, TCM a pris la compétence en matière de « Plan local d'urbanisme ». La commune a mis en œuvre la révision de son PLU en avril 2023. Cette procédure a bien avancé et est dans sa phase terminale. TCM prenant la compétence il lui appartient désormais de l'achever. Elle assurera en particulier la gestion administrative, technique et financière des études restantes.

Il est donc proposé d'autoriser TCM à poursuivre la procédure de révision du PLU

*Les conseillers expriment leur frustration de ne pouvoir achever cette révision du PLU alors qu'un gros travail a été fourni par la commune.*

*Ils expriment la crainte qu'on leur impose des options qu'ils ne souhaitent pas ;*

**M. le Maire** rappelle que TCM devra travailler en concertation avec la commune et que rien ne sera imposé car l'un des principes de la charte est de prendre en compte les projets de la commune.

**16 voix pour**

**1 voix contre** : M REGNAULT Laurent

#### Informations diverses

- M le Maire informe que dans le cadre de ses délégations, il a procédé partiellement au remboursement du prêt relais consenti pour les travaux du Centre Culturel
- Une conférence sur le patrimoine aura lieu le vendredi 4 avril
- La traditionnelle chasse aux œufs aura lieu le Jour de Pâques
- Problème Antenne relais

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h45.

Madame BATILLAT Céline  
Secrétaire de séance



Procès-verbal du 2 avril 2025

Monsieur DUSACQ Maxime,  
Maire

